0851705S ACADEMIE DE NANTES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel:

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation de la Commission Hygiène et Sécurité

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 26

Quorum: 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration Convoqué le : 07/10/2022 Réuni le : 18/10/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'installation de la commission hygiène et sécurité.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission Hygiène et Sécurité est chargée de faire toute proposition utile en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation de la commission hygiène et sécurité du Lycée Général et Technologique d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 23

 Pour :
 23

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0